

Lettre ouverte à Didier PAILLARD, maire de Saint-Denis

Zones piétonnes, pour la sécurité et la liberté des plus faibles

Le 26 janvier dernier, Joseph, 8 ans, a été renversé par un motard alors qu'il circulait tranquillement à vélo, à côté de son père, sur la rue de la République zone piétonnière. Une mâchoire cassée, une fissure du nez... plusieurs jours d'hospitalisation...

Jusqu'à quand acceptera-t-on que le soit-disant espace piéton du centre ville soit, en réalité, une jungle où règne la loi du plus motorisé et du plus menaçant ?

Depuis toujours et régulièrement, Vélo à Saint-Denis alerte sur la dangerosité des déplacements à vélo (mais également piétons) dans Saint-Denis et sur l'hypocrisie qui consiste à qualifier le centre ville « *d'espace à priorité piéton* ». Nous le constatons chaque semaine au travers des témoignages des personnes venues apprendre à faire de la bicyclette à notre vélo-école, Saint-Denis est une ville résolument hostile aux déplacements doux.

Vélo à Saint-Denis dénonce le double-discours des élus, un jour favorables aux déplacements doux quand la COP 21 est à l'honneur, et dès que la page est tournée, partisans d'un espace public « *partagé* » refusant - de fait - toute mesure de protection des plus faibles. Pour ces derniers : les enfants, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les piétons et les cyclistes... se déplacer dans la ville signifie courir un réel danger.

Quel parent n'a-t-il pas frémi en entendant une moto dans son dos sur un trottoir ou une rue piétonne et senti la main de son enfant se serrer de peur lorsqu'elle arrive sur eux ?

Comment peut-on laisser des engins motorisés (motos, scooters, quand il ne s'agit pas de mini-motos ou d'engins de moto-cross) pénétrer dans des espaces censés réservés aux piétons, comme la Rue de la République, ou la place du Caquet via le passage des Poulies ou le goulet entre les deux Mairies alors même qu'ils sont insuffisants pour la seule circulation piétonne ?

Vélo à Saint-Denis dénonce l'insécurité dans l'espace public et l'absence de mesures pour pacifier la ville et faire respecter la liberté et la tranquillité des plus faibles.

En attendant, Joseph n'est pas prêt à remonter sur son vélo pour se déplacer dans St-Denis ! Quelle leçon d'éducation civique... et du bien vivre ensemble !

Vélo à Saint-Denis, le 3 février 2016